
ICANN78 | Réunion générale annuelle – Groupe de travail At-Large sur les politiques consolidées (CPWG)
Dimanche 22 octobre 2023 – 10h30 à 12h00 HAM

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Nous sommes en train de nous installer.

ORATRICE NON-IDENTIFIÉE : Il y a encore des sièges autour de la table. Surtout, n'hésitez pas à venir autour de la table. Il y a encore des sièges libres.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Excusez-nous de ce petit retard. On était en train de se réorganiser autour de la table et on est maintenant prêt à commencer. Est-ce que vous pourriez prendre place, s'il vous plaît ? Nous allons commencer.

YEŞİM SAĞLAM : La séance va commencer, veuillez lancer l'enregistrement.

Bonjour, bienvenue à la séance du groupe de travail des politiques consolidées de l'At-Large, aperçu et années à venir. Je m'appelle Yeşim Saglam et je suis la responsable de la participation à distance pour cette séance. Veuillez noter que cette séance est enregistrée et qu'elle est régie par les normes de comportement attendu à l'ICANN.

Pendant cette séance, les questions ou commentaires soumis sur le chat ne seront lus à haute voix que s'ils sont soumis selon le format indiqué sur le chat. Je lirai les questions et les commentaires à haute

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

voix pendant le temps fixé par le président ou modérateur de cette séance.

L'interprétation pour cette séance inclura l'anglais, le français et l'espagnol. Veuillez cliquer sur l'icône d'interprétation sur Zoom et sélectionnez la langue dans laquelle vous allez écouter la séance pendant cette réunion.

Si vous souhaitez intervenir, veuillez lever la main sur la salle Zoom et une fois que le modérateur de la séance vous appellera par votre nom, veuillez activer votre micro et intervenir. Avant d'intervenir, assurez-vous d'avoir sélectionné la langue dans laquelle vous allez parler dans le menu d'interprétation de Zoom. Veuillez indiquer votre nom pour la transcription ainsi que la langue dans laquelle vous allez parler si vous parlez une autre langue que l'anglais. Lorsque vous interviendrez, assurez-vous de mettre sur sourdine tous les autres dispositifs et notifications. Veuillez parler lentement et à un rythme raisonnable pour permettre une bonne interprétation de vos propos.

Cette séance inclut la transcription en temps réel. Veuillez noter que cette transcription n'est pas officielle et ne fait pas autorité. Pour visualiser la transcription en temps réel, veuillez cliquer sur l'icône *Close Captioning* dans la barre d'outils de Zoom.

Pour assurer la transparence de la participation dans le modèle multipartite de l'ICANN, nous vous demandons de bien vouloir accéder à la salle Zoom en utilisant votre nom complet, par exemple votre prénom et votre nom de famille. Vous pourriez être retiré de la séance si vous ne rentrez pas en utilisant cette nomenclature.

Sur ce, je vais céder la parole à Olivier Crépin-Leblond, coprésident du CPWG.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Bienvenue à cette réunion du groupe de travail j'allais dire l'appel du CPWG, mais non, nous sommes ici à Hambourg et il y a des gens qui nous suivent à distance. Bienvenue à tous ceux qui nous accompagnent du monde entier. On m'a dit de parler extraordinairement lentement aujourd'hui, je ne sais pas si je vais y arriver, mais sachez que nous avons énormément de thématiques et de questions à couvrir aujourd'hui. Bien entendu, ma collègue Hadia El Miniawi va vous expliquer un peu ce que fait le CPWG. À vous, Hadia.

HADIA EL MINIABI : Merci Olivier.

Bienvenue de nouveau à vous tous. S'agissant de politiques, l'At-Large a trois groupes de travail ouverts : le groupe de travail sur les politiques consolidées CPWG, la sous-équipe de priorisation du CPWG et celui des noms de domaine internationalisés.

Le CPWG se concentre sur les politiques et les avis au sein de la communauté At-Large. Il se concentre également sur les meilleures pratiques pour les identifiants, les utilisateurs finaux, toutes les questions qui ont trait aux utilisateurs finaux dans les PDP au sein de l'ICANN. Il travaille également pour faire participer la communauté At-Large aux politiques et aux avis formulés au sein de l'ICANN.

Nous avons une liste de diffusion ouverte à tous. Nous avons des réunions hebdomadaires. C'est une invitation ouverte que je vous lance à vous tous de vous inscrire à cette liste de diffusion et de nous rejoindre pour nos réunions hebdomadaires.

Sur ce, je vais céder la parole à Olivier. Une dernière chose. Pendant cette séance, nous allons parler des PDP actuellement en cours et auxquels participe l'At-Large. Nous allons prendre 60 minutes de cette réunion pour le faire. Et sur les 30 minutes suivantes, nous allons parler des prochaines étapes et à quoi s'attendre par rapport aux politiques à l'avenir. Voilà, je m'en tiens là et je cède la parole à Olivier. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Hadia. Et comme vous le savez, à l'ICANN, la politique pour les gTLD est menée au sein de la GNSO. La manière dont ils font de la politique, c'est par l'intermédiaire du processus d'élaboration de politiques PDP. Ils ont trouvé une lettre supplémentaire pour accélérer ce PDP, c'est le PDP accéléré qui permet de réduire la durée des PDP de quelques années à une année ou deux années.

Nous avons des participants à chacun de ces PDP qui ont été sélectionnés par leur communauté pour participer activement au PDP et nous rapporter ce qui se passe là-bas. Nous décidons ensuite en tant que groupe et en tant qu'ALAC comment réagir par rapport à un PDP. Les gens dont le nom apparaît sur cette liste sont très importants parce qu'ils sont au beau milieu de ces tranchées que nous avons parfois dans ces groupes de travail.

Chaque semaine, ces personnes nous font une mise à jour et aujourd'hui, ils vont faire une mise à jour de chacun de ces PDP. On va commencer avec Steinar Grøtterød et Lutz Donnerhacke, qui sont tous deux ici me semble-t-il dans la salle et qui vont nous parler du TPR. L'écran n'est pas assez grand, on ne devrait pas utiliser d'acronymes pour tout, mais il s'agit du processus PDP, révision de la politique de transfert. Je ne sais pas qui veut commencer. Steinar.

STEINAR GRØTTERØD :

Merci beaucoup. Effectivement, c'était la diapo que je cherchais, celle que vous venez d'afficher. Merci Olivier.

Comme vous le voyez, ce n'est pas un processus accéléré puisqu'on a commencé en 2021 et nous prévoyons de finir à la mi-2025. Donc, le rythme est lent. Nous avons réussi à accomplir certaines de ces tâches, mais je vais vous expliquer un peu plus en détail.

Dans le document PDP dont le groupe a été chargé en 2021, il y a eu toute une série de questions liées à la charte, c'est-à-dire des choses dont il faut qu'on parle au sein du groupe de travail et pour lesquelles il faut apporter des réponses d'une manière ou d'une autre. Nous avons répondu à 170 de ces questions relatives à la charte, on a progressé sur 45 et nous n'avons pas encore commencé à réfléchir aux réponses du reste de ces questions pour que toutes les entités, les utilisateurs finaux, les bureaux d'enregistrement et opérateurs de registre aient une sécurité par rapport au transfert d'un bureau d'enregistrement à l'autre et opérateur de registre à l'autre. Il y a un certain nombre de défis en raison du RGPD, il y a des documents qu'il n'était pas possible d'intégrer

et d'introduire parce que les données d'enregistrement étaient protégées par le RGPD. Donc, cela impliquait des changements à ce niveau-là.

La dernière mise à jour remonte à Washington. Nous avons plus ou moins parlé de thématiques qui sont, d'après moi, moins pertinentes par rapport aux utilisateurs finaux, puisque cela a à voir avec les titulaires de nom de domaine, qu'il s'agisse de transferts groupés approuvés par l'ICANN ou ce qu'on appelle BTAPAA, qui est un transfert groupé de noms de domaine.

De quoi s'agit-il ? On a un scénario selon lequel tous les noms de domaine dans l'espace G doivent avoir un bureau d'enregistrement parrain ou sponsor. Ce bureau d'enregistrement doit être accrédité pour ce domaine de premier niveau générique. C'est une condition sine qua non.

Un scénario selon lequel le bureau d'enregistrement perd l'accréditation, le système doit trouver un nouveau bureau d'enregistrement sponsor pour le nom de domaine ou les noms de domaine, pour tous ces noms de domaine dans cet espace de noms. Il s'agit des transferts groupés approuvés par l'ICANN, parce que l'ICANN doit trouver quelqu'un qui assume la responsabilité de ces noms de domaine.

Pour les utilisateurs finaux, il n'y aura pas de changements dans la durée de vie des noms de domaine et il n'y aura pas de frais associés à ce processus, ils n'ont pas à payer pour une année supplémentaire, etc. Mais il faut dire également qu'à un moment donné, les bureaux

d'enregistrement nouvellement considérés comme sponsors doivent être les bureaux d'enregistrement qui aient un nouveau foyer, pour ainsi dire.

Lorsque vous prenez des noms de domaine connectés à un bureau d'enregistrement et vous voulez les transférer à un autre bureau d'enregistrement, le scénario typique, c'est que lorsqu'un bureau d'enregistrement revendeur pense que l'autre bureau d'enregistrement ne fait pas ce qu'il est censé faire et je veux passer à un autre bureau d'enregistrement. C'est quelque chose qui n'est pas approuvé par l'ICANN. C'est un accord commercial entre le bureau d'enregistrement actuel et le suivant.

Nous avons eu des recommandations préliminaires et dans ce processus, le titulaire de nom de domaine doit être informé et doit avoir la possibilité de ne pas accepter ce transfert. C'est positif. C'est plus facile pour les utilisateurs et il y a plus d'informations qui sont fournies à l'utilisateur et au titulaire de nom de domaine.

À l'At-Large, nous pensons que c'est le minimum. Mais je reprends : ce n'est pas si pertinent que cela pour les utilisateurs finaux. Mais il y a eu des critiques par rapport aux opérateurs. Il n'y a pas de consensus parmi les opérateurs pour avoir ces deux processus de fusionner en une seule politique. Il y a des transferts approuvés par l'ICANN avec une politique, mais les opérateurs de registre peuvent faire une demande à l'ICANN pour ce faire. À l'At-Large, nous avons indiqué que pour les utilisateurs finaux, pour la communauté, c'est mieux d'avoir toutes au même endroit plutôt que d'avoir diverses routines ou diverses procédures. Les opérateurs de registre sont tombés d'accord là-dessus,

mais pas toujours. Cela peut poser problème et peut tout stopper. Il y a beaucoup de points techniques, de détails durant cette phase 1 et il y a vraiment des questions complexes à gérer. Il y a beaucoup de changements pour les opérateurs de registre et pour les bureaux d'enregistrement. On ne sait pas exactement où cela va aller s'il n'y a pas d'accord total trouvé entre ces diverses parties.

Ce que nous espérons, c'est que vu que le personnel a organisé des recommandations en un seul document, nous allons continuer à faire notre travail, nous allons revoir tout cela et nous allons avoir une phase de commentaires publics, la phase 2. Là, l'At-Large pourra effectuer des commentaires. Mais il y a également un processus en cas de litige pour le règlement de litiges. On ne parle pas de vols de domaines, on ne parle pas de cela. Ce sont les critères techniques dont on parle, c'est ce qui est en question. Aujourd'hui, les politiques disent que les titulaires de nom de domaine ne peuvent pas initier cette procédure de litige. Nous ne sommes pas d'accord avec cela. Nous pensons dans le groupe de travail que les titulaires de noms de domaine devraient pouvoir lancer une demande en cas de litige pour un transfert de noms de domaine. Une nouvelle fois, cela n'a rien à voir avec les vols de domaine ou quoi que ce soit. Là, on parle de transfert de nom de domaine entre bureaux d'enregistrement.

Nous allons continuer à travailler à cela et nous allons avoir cette phase de commentaires publics qui va être importante pour que l'ALAC puisse en parler. Je ne sais pas si cela va exactement se faire ou pas. Nous avons l'option également de modifier un peu les libellés par rapport à ce qui a été proposé. Il y a peut-être la possibilité également d'avoir un

processus comme le RGPD en plus simple. Il y a des questions de conformité par rapport au texte de l'ICANN qui se poseraient ou on peut revenir à la GNSO et dire que peut-être nous devrions avoir un PDP sur ce point, sur ces droits et responsabilités des bureaux d'enregistrement.

Le temps s'écoule rapidement et il y a encore beaucoup d'arguments qui doivent être entendus. Lutz est avec moi. Lutz y travaille également, il peut voir si j'ai oublié quoi que ce soit. Il a peut-être d'autres points à soulever. Lutz, vous avez la parole.

LUTZ DONNERHACHE :

Simplement quelques commentaires pour clarifier les choses, ce qui s'est passé cette dernière année par exemple.

La plupart des processus approuvés par l'ICANN, tout cela n'est pas pertinent pour nous parce que c'est une question pour les registres et les bureaux d'enregistrement. Nous avons une politique de gestion des litiges, mais elle n'est pas pertinente pour nous à ce niveau. Comme l'a dit Lutz, il faudrait inclure les différents types de transferts, le transfert de revendeurs, de bureaux d'enregistrement, les transferts partiels, les différentes parties du domaine. Tout ceci est pertinent pour nous.

Si quelqu'un fusionne plusieurs points, s'il y a des revendeurs qui sont en contact avec des titulaires de nom de domaine et des bureaux d'enregistrement, est-ce que nous devrions exclure ces personnes des litiges et de la résolution des litiges ? C'est une question que nous avons récemment il y a de cela quelques jours. Personne ne voulait dire oui à cela. On ne veut pas qu'il y ait trop de politiques de gestion des

litiges si ce n'est pas nécessaire. Mais si vous incluez de nouvelles parties dans le processus, vous devez le faire. Il se peut que le processus tout entier prenne encore beaucoup de temps. Ces débats vont peut-être aller jusqu'à 2025 sur les politiques de transfert. Le *fast track*, la piste rapide ou la voie rapide, c'est quatre à cinq ans et le PDP accéléré, c'est à peu près pareil.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Je pense qu'on va avoir tous des barbes blanches, de longues barbes d'ici la fin de ce processus. Cela va prendre véritablement beaucoup de temps. Nous aussi nous prenons beaucoup de temps et nous sommes un petit peu en retard. Nous avons commencé en retard également.

Nous avons maintenant Satish Babu et Hadia El Miniawi qui vont nous parler d'un PDP pour les noms de domaine internationalisés, les IDN. Je donne la parole maintenant à Satish Babu.

SATISH BABU : Merci beaucoup. Hadia pourra ajouter quelques points.

L'EPDP sur les IDN, c'est expédié mais cela prend quand même quatre ans. C'est une politique pour gérer les variantes des IDN au premier et au second niveaux.

Il y a des principes dérivés de l'EPDP qui s'appliquent aux différents niveaux. Il y a les règles de génération d'étiquettes pour la zone racine qui représentent la source principale de variantes. Par exemple en chinois, il y a plusieurs scripts et écritures chinoises. Cela peut être

identique et pour le système DNS, c'est totalement différent. Donc, nous devons nous assurer que ce qui est complètement différent dans l'infrastructure soit géré par plusieurs politiques. C'est pour cela qu'on a besoin d'avoir cet EPDP sur les noms de domaine internationalisés.

Nous avons les règles de génération d'étiquettes. Nous avons l'intégrité de ces ensembles de variantes. Il faut que tout fonctionne ensemble au même niveau. Ce doit être géré ensemble avec les mêmes principes pour cette entité. Une entité, ça ne peut pas être distribué entre plusieurs entités.

Il y a également un principe, c'est que nous avons un script qui va à une partie, un script à une autre partie. Cela va prêter à confusion.

Il y a également le principe d'être conservateur, c'est très important. Il ne doit pas y avoir de trop de variantes, parce que si on a trop de variantes, cela va poser des problèmes à un moment ou à un autre.

L'EPDP a avancé depuis la dernière réunion. Nous avons eu des commentaires publics. Nous traitons les commentaires publics pour la phase 1 du rapport. Nous travaillons à la phase 2 pour les questions pour la charte de la phase 2. Nous allons passer à la diapo suivante.

Voilà ce que nous avons. Nous avons eu des commentaires publics. On ne va pas tout gérer, on ne va pas parler de tout aujourd'hui. Il y a une tension entre ce principe conservateur, comme je l'ai dit, et une recommandation pour qu'il n'y ait pas de problème au niveau de la zone racine, qu'il y ait toujours une forte stabilité. Il y a une recommandation 8.1 qui dit qu'il ne devrait pas y avoir de limite supérieure aux variantes de gTLD IDN qui peuvent être affectées.

Il y a des opinions entre l'ALAC et le [inaudible]. Il y a deux points spécifiques. Pourquoi est-ce qu'il doit y avoir une limite, un seuil supérieur ? Le marché ne veut pas, n'est pas intéressé par ces seuils. Donc, il y a des négociations qui existent. Comment est-ce que nous pouvons justifier le nombre très important de variantes ? Il va y avoir des processus tout à fait objectifs. Et comment est-ce que l'on peut atténuer les problèmes éventuels avec les variantes ? Éliminer donc la confusion pour les utilisateurs finaux, ce qui compte pour nous. Nous avons essayé de réconcilier tout cela et d'atteindre un consensus sur ce point.

La bonne nouvelle, c'est que ce matin vers 12 h 30, nous avons eu un consensus total et nous allons pouvoir clore cette phase 1. C'est quelque chose que l'on peut applaudir, le rapport de la phase 1 qui atteint un consensus plein. C'est pour le premier niveau que nous avons obtenu ce consensus. C'est important pour la prochaine série. C'est une bonne chose pour la prochaine série de gTLD qui ainsi pourra être effectuée.

Je ne sais pas si vous allez pouvoir bien lire ce transparent, mais ce qui est important, c'est que les mêmes principes s'appliquent à la phase 2 et que le deuxième niveau est contrôlé par les opérateurs de registre. Il y a une différence au niveau de ces principes et de leur application. Par exemple dans la zone racine, au premier niveau, nous avons les règles de génération d'étiquettes, les LGR. Mais pour chaque registre, on énumère les variantes de la même manière, il n'y a pas d'uniformité à ce niveau, pas de consensus, pas d'harmonisation qui est pourtant bien nécessaire.

Ce sont des complexités techniques. On doit s'assurer que pour une langue, il y ait les mêmes registres, les mêmes gTLD. Ils ne doivent pas avoir de différence. On a besoin d'une harmonisation à ce niveau. Cela va être au niveau des registres et parmi tous les registres de l'ICANN. Il y a des registres qui ne veulent pas qu'il y ait d'imposition au premier niveau. Pour nous, nous aimerions si possible avoir plus d'uniformité pour tous les registres, mais les registres résistent un peu à cela.

De la même manière, les mêmes principes sont au second niveau, mais c'est un petit peu différent parce que la définition des entités n'est pas très claire. Parce que l'entité qui enregistre les bureaux d'enregistrement, c'est très différent. Mais pour les titulaires de nom de domaine, il est possible de s'enregistrer un peu différemment. Pour le moment, il n'y a pas de mécanisme qui permette cette uniformisation, on est en train encore d'en discuter.

Enfin, pour les variantes, il y a différentes variantes au premier niveau et au second niveau. On doit voir toutes ces combinaisons. Nous devons imposer des politiques éventuellement. Il n'y a pas de délégation toujours possible de ces TLD. Il faut gérer cela.

Le deuxième aspect, c'est comment les obligations contractuelles juridiques changeraient les variantes au second niveau. On m'a demandé de parler un peu plus lentement. Pour que ce travail sur la phase 2 aille plus vite, nous allons avoir une réunion en présentiel avec les participants de l'EPDP et la GNSO va inviter ces participants à l'EPDP. Cela va se dérouler à Kuala Lumpur lors de la première semaine de décembre. Ça va être une réunion de la GNSO qui va se pencher sur cet EPDP. Il y a déjà un peu de retard sur 2025. Nous avons beaucoup de

réunions, nous avons des réunions en ce moment, quatre sessions la dernière fois, trois sessions ici même ; tout cela ne suffit pas. C'est pour cela que nous avons décidé d'avoir cet atelier de Kuala Lumpur. Nous allons relancer le processus de cette manière pour aller plus vite puisque nous avons une date limite en 2025 et nous devons avoir terminé notre travail. Dans tous les cas de figure, la phase 1 est terminée, mais il y a encore beaucoup de complexité.

Je vais m'arrêter ici et donner à Hadia la possibilité de rajouter quelques points.

HADIA EL MINIAMI :

Je crois que vous avez tout couvert. Je vais simplement donner un calendrier assez bref.

Comme l'a indiqué Satish, nous avons reçu un consensus pour le rapport final de la phase 1 et maintenant cela va être délivré au conseil de la GNSO pour considération. Cela va prendre un à deux mois.

Ensuite pour la phase 2, le rapport initial doit être publié pour commentaires publics d'ici avril 2024 et délivré au conseil de la GNSO d'ici octobre 2024. Le rapport final de la phase 2, nous l'attendons pour considération par le conseil de la GNSO aux environs de novembre ou décembre 2024.

Voilà le calendrier que nous avons et c'est très différent du premier calendrier que nous avons envisagé. On devait avoir tout terminé d'ici 2024. Maintenant, cela va être plutôt 2025 la fin de notre travail sur cet EPDP. Vous pouvez tout à fait suivre le travail qui est effectué et fournir

vos commentaires sur cet EPDP et vous joindre à des groupes de travail si vous le désirez.

Merci beaucoup. Je redonne la parole à Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, beaucoup Hadia.

Je sais qu'il y a quelques mains levées, mais on n'a plus beaucoup de temps. Là aussi, on est à accélérer notre ordre du jour. On fait des mises à jour aujourd'hui. Nous allons maintenant donner la parole à Alan Greenberg pour l'équipe sur l'exactitude des données et la portée de tout cela.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup.

Cette équipe RDA ça provient de l'EPDP du RGPD. Cela a commencé en 2018. Je crois que j'ai gagné un petit peu le prix : cela fait si longtemps que nous travaillons là-dessus depuis 018.

C'était un effort à la suite du premier PDP, parce que nous avons le problème de l'exactitude des données qui n'avait jamais véritablement été traité. On était en phase 1, puis on a remis cela à la phase 2 à la phase 2A, ensuite on a remis cela encore à plus tard. Enfin, l'équipe a décidé de voir s'il y avait un problème d'exactitude des données d'enregistrement. Il y a des personnes qui disaient que non, il n'y avait pas de problème et qu'on n'avait pas besoin de travailler sur l'exactitude des données.

L'équipe de cadrage a passé beaucoup de mois à débattre de ce que sont les exigences contractuelles actuelles et je crois que c'était assez simple parce que les termes du contrat sont là. Or, on a passé plusieurs mois en parler.

Le groupe depuis septembre 2022, depuis 13 mois maintenant, est un peu au ralenti. On a décidé de faire un sondage de bureaux d'enregistrement pour voir quelles sont les pratiques actuelles. Nous avons déterminé ce que devrait être ce sondage et nous nous sommes tournés vers l'organisation ICANN. Or, je crois qu'il ne s'est rien passé depuis. En tout cas, le sondage n'a pas été réalisé.

On a également décidé que toute cette discussion n'avait pas beaucoup de sens puisque pour l'accord sur les données d'exactitude entre l'organisation de l'ICANN et les parties contractantes continuait de faire l'objet de discussions et de négociations. Et on a décidé qu'à moins de bien comprendre quelles étaient les demandes formelles, inutile de faire des modifications ou de continuer les discussions. J'ai l'impression, en tout cas d'après ce que je sais, que cela n'a pas avancé. Donc, il n'y a rien à dire et pas de rapport à faire. Je vous fais gagner du temps, Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Alan, merci d'avoir pris encore moins de temps.

On revient sur le système normalisé pour la diffusion des données, c'est quelque chose comme ça. C'est cela ?

ALAN GREENBERG :

Oui. Vous vous souvenez de l'EPDP ? 2018. Alors, la partie originale de l'EPDP remplace la spécification temporaire, c'est-à-dire qu'elles allaient être les règles pour les bureaux d'enregistrement et opérateurs de registre par rapport aux données d'enregistrement. Cet EPDP est entré en vigueur entre 2018 et 2019 au moment à peu près d'honorer les délais fixés par le calendrier européen, ce qui laissait une année à l'ICANN et aux bureaux d'enregistrement et opérateurs de registre pour mettre en œuvre le RGPD.

Quatre ans et demi après, à peu près, on en est toujours là. Comme je vous le disais, il y a des choses qu'on a remis à plus tard et que nous n'avons pas encore fini. La deuxième partie de l'EPDP visait à concevoir un système pour permettre aux données qui étaient expurgées d'être accessibles pour les gens qui avaient un motif juridique pour y avoir accès. C'est ce qu'on appelle le SSAD, c'est-à-dire système normalisé pour l'accès à la divulgation. Ce SSAD a posé un certain nombre de problèmes du point de vue d'At-Large. Il avait également un prix qui semblait ridicule et les gens s'en sont beaucoup inquiétés.

Mais quel que soit l'avis de l'ALAC qui a conseillé d'abord de ne pas le mettre en œuvre et qu'il y avait un système qui permettrait d'utiliser les outils actuels, le Conseil d'Administration a décidé que c'était exactement ce qu'il allait faire et peut-être que par rapport à cet avis qui était si clair, cela a été la seule victoire qu'on a remportée. Peut-être pas la seule victoire, mais bon.

Et le groupe a été chargé de superviser l'organisation ICANN pour ce faire. C'est ce qui s'est passé la dernière année. L'organisation ICANN a été extrêmement réactive et travaille de manière très coopérative et

ouverte, chose assez rare de la part de l'organisation ICANN, et cela fonctionne bien. Le système est actuellement en phase de test, va être déployé sous peu. En théorie, c'est une très belle histoire. Le seul problème, c'est que dans l'intérim, un grand nombre de bureaux d'enregistrement ont décidé de fournir des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire gratuits. Pour les données qui sont expurgées, on se tourne vers ces services, donc on ne sait pas dans quelle mesure ce système aura une utilité, parce qu'on ne sait pas quel est le volume de données qui sont concernées.

L'histoire se poursuit. L'exécution et le fonctionnement du système se déroulent très bien. Je le répète, c'est peut-être, l'une des meilleures expériences que j'ai pu enregistrer dans ma carrière à l'ICANN. Mais quelle sera réellement la pertinence de cet outil pour lutter contre la cybercriminalité et autres ? Je ne sais pas.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci.

On va maintenant passer à Greg Shatan avec les génériques fermés et vous aussi Alan.

GREG SHATAN : Merci Olivier.

Le dialogue facilité sur les génériques fermés a pratiquement fini son travail, pas tout. Les trois présidents, ALAC, GNSO, et GAC, ont décidé de faire une pause sur ce travail de manière probablement permanente au motif que les génériques fermés ne sont plus sur la voie critique pour la prochaine série. C'est important étant donné la nature incomplète de notre travail et notre rapport. Il ne s'agit réellement pas d'une feuille de route ou d'un document qui pourraient être utilisés comme base pour travaux futurs, ce qui ne veut pas dire qu'il ne recèle pas des idées intéressantes. Mais ce n'est pas un document qui fait l'objet de consensus et bon nombre des questions les plus complexes sont restées sans solution.

La position actuelle de l'ALAC et du GAC, d'après ce que j'ai cru comprendre et j'essaie de parler pour les deux organisations à la fois, clairement aucun générique fermé ne devrait être disponible pour des candidatures aux nouveaux gTLD jusqu'à ce qu'il y ait un plus ample travail de la part de la communauté. En août, il semblait que les trois présidents étaient sur la même longueur d'onde. Mais le conseil de la GNSO semble avoir changé d'avis et pense que le conseil de la GNSO devrait s'y opposer sur le motif que le conseil de la GNSO ne peut pas donner d'avis ou de conseils sur cette question. D'après moi, il s'agit plus d'un avis politique par rapport au communiqué de Pékin sur les génériques fermés qui remonte à 10 ans. Donc, il faut s'assurer que cela ne se réitère pas ici.

Voilà où on en est. Je ne sais pas si Alan souhaite ajouter quelque chose, me corriger peut-être, ajouter. Non ? Alors à vous, Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Greg.

Nous avons maintenant le processus d'orientation de la GNSO. C'est à vous, Maureen.

MAUREEN HILYARD : Tout d'abord, une des choses que je voulais dire pour préciser les choses, je vais parler du GGP et non pas d'un PDP. Un PDP, c'est l'élaboration de politiques alors que le GGP a déjà des politiques développées au sein des SubPro. On veut vous apporter davantage de précision et d'informations sur les recommandations qui ont d'ores et déjà été faites, ce qui nous distingue un peu des autres.

À l'origine, on nous avait confié cinq tâches pour s'assurer qu'on allait bien s'en tenir à notre mandat, à ce qu'on était censés faire. On nous a dit qu'on allait mettre à notre disposition des experts, mais on n'en a pas eu besoin parce qu'on avait un expert avec nous et le personnel qui nous a beaucoup aidés.

Même si les recommandations ont été faites, l'une des choses que le groupe de travail a décidé, c'est que bon nombre de recommandations méritaient un examen plus approfondi et plus de précision. Pour cela, on a étendu un petit peu le calendrier, les délais. Diapo suivante, s'il vous plaît. Vous noterez que l'idée au départ de ce projet, c'était de finaliser d'ici septembre les choses. Mais les discussions que nous avons eues ont été intenses. Par conséquent, le délai a été étendu jusqu'en décembre. Il est très important de pouvoir apporter les changements que nous souhaitons apporter et d'être entendus. Diapo suivante.

Les principales questions que nous avons pu observer, c'est d'abord : qu'étions-nous autorisés à faire ? Cela nous a un peu limités parce qu'il ne s'agissait pas d'agir à notre guise et d'ajouter ce qu'on voulait, parce qu'on nous disait sans arrêt que ce n'est pas de notre ressort, etc.

Mais la grande question, c'était : qu'est-ce que ce GGP implique exactement ? On voulait améliorer les choses. De toute évidence, cela n'avait pas fonctionné dans la série précédente. On voulait s'assurer que les candidats comprennent bien ce qu'ils avaient le droit de faire et d'obtenir.

Parmi ces questions, il y avait également les services pro bono. La dernière fois, il n'y avait pas d'indication par rapport à l'utilisation faite des services pro bono lors de la série précédente. Il n'y avait pas eu pour des questions de confidentialité de traces gardées de cela. Quel est l'objectif des services pro bono ? Et comment s'assurer que les services pro bono répondent aux besoins de ceux qui ont besoin de soutien ? Et comment s'assurer que ces personnes obtiennent le soutien dont elles ont besoin ? Là encore, cela voulait dire qu'il fallait s'assurer que ceux qui étaient éligibles au soutien aux candidats recevaient ce soutien.

Et qui étaient éligibles pour recevoir ce soutien au candidat ? Ceci a donné lieu à beaucoup de discussions, des discussions qui se sont concentrées sur les définitions de pays en développement, sous-représentés, faiblement desservis. Tous ces termes devaient être clairement précisés pour s'assurer que ces personnes allaient recevoir un soutien en fonction d'un budget limité, mais s'assurer que ces personnes allaient recevoir le soutien dont elles avaient besoin. Diapo suivante.

Ici, j'aimerais vous donner un exemple du travail qu'on a fini par faire avec la recommandation d'orientation qui a été finalisée de manière satisfaisante. On continue à y travailler. Et l'orientation de mise en œuvre qui nous permet de mesurer le taux de réussite, de mettre en place des mesures, des indicateurs, c'est précisément ce qu'on nous demandait de faire pour s'assurer que chacune des recommandations liées à des attentes de notre part, on y répondait.

Voici un exemple des résultats du sondage qu'on a organisé. D'ailleurs, la plupart des résultats du sondage qu'on a organisé auprès de l'At-Large ont été assez semblables. Il y a certaines réponses qui nous ont indiqué qu'il faudrait peut-être retravailler davantage sur un certain nombre de recommandations, même s'il y a eu plusieurs changements qui ont impliqué de notre part énormément de discussions pour nous assurer que les commentaires publics soient dûment intégrés d'une manière ou d'une autre dans les recommandations. Diapo suivante

Quelles sont les prochaines étapes ? Ce groupe de travail va finaliser ses travaux une fois que le rapport final sera préparé et présenté à l'équipe de révision ou d'élaboration de recommandations pour la mise en œuvre, équipe IRT.

CHERYL LANGDON-ORR :

Je reprends la parole. Je suis certaine que Justine, ma partenaire et acolyte, m'accompagnera et complétera ce que je vais dire.

Le travail de ce qu'on continue à considérer comme dépendant du CPWG, c'est la prochaine série de nouveaux gTLD et on continue à le mettre entre crochets ici comme SubPro. Est-ce qu'on peut supprimer

ici les crochets et utiliser le nouveau langage, prochaine série des nouveaux gTLD ? Effectivement, les SubPro, c'était le PDP qui a donné naissance à la recommandation sur quoi porte tout cela. Mais ça, c'était avant.

On en est maintenant à la mise en œuvre de ces recommandations. Il faut regarder vers l'avenir, ce qui inclut d'adopter un nouveau langage. Est-ce qu'on peut commencer si ce n'est à la prochaine réunion, en tout cas au début de l'année prochaine ? Les SubPro, c'est un événement historique certes intéressant, mais rien de plus. Cela fait six ans que c'est en cours.

S'agissant de terminologie, c'est quelque chose que je trouve d'assez amusant, notamment par rapport au processus accéléré. Mais il y a une différence entre un PDP accéléré et un PDP normal et cela n'a rien à voir avec la durée, toutes les attentes vis-à-vis de la durée.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Est-ce que c'est le E qui change pour *expedited*, accéléré en français ?

CHERYL LANGDON-ORR : Oui effectivement, c'est vrai Monsieur le Président, mais vous l'aurez vu si vous avez été aux discussions de la GNSO sur le PDP, vous avez ce processus en forme de Z qui vous explique le processus que suit un PDP et qui utilise cette métaphore. Donc, à mesure qu'on suit ce Z, la mise en œuvre, c'est quelque chose qu'on appelle... Attendez, tout d'un coup j'ai un trou. Oui, un *issu report* en anglais, rapport d'élaboration

ou rapport final. La seule différence entre l'EPDP et le PDP, c'est que l'EPDP n'a pas besoin d'un *issue report*.

At-Large : Est-ce que cela veut dire, Cheryl, qu'on n'a pas besoin d'élaborer un rapport thématique en français pour *issue report* ?

CHERYL LANGDON-ORR : Oui, c'est le rapport thématique, la différence. Ce n'est pas ce dont je suis venue vous parler. Ce dont je suis venu vous parler, c'est de ce qui s'est passé depuis la dernière année calendaire. Et pour tous ceux d'entre vous qui avait participé aux réunions du CPWG toutes les deux ou trois semaines, 20 ou 30 minutes ont été consacrées à la mise en œuvre de toutes ces recommandations.

Vous avez eu l'opportunité d'être dûment informés par rapport au processus de mise en œuvre. Mais si quelqu'un n'est pas au courant de tout le travail accompli, vous avez à disposition tous les PowerPoints, toutes les présentations qui sont toutes disponibles sur le site du CPWG. Si vous êtes familier avec toutes les choses qui ont trait à l'espace des noms de domaine, etc., je suis sûre que vous savez de quoi je parle. Tout ce matériel est lié à un matériel actualisé dont je vous invite à prendre connaissance.

Ce qu'on a fait actuellement, c'est d'abord se concentrer sur la mise en œuvre de toutes les recommandations approuvées par le Conseil d'Administration. Le conseil de la GNSO va travailler avec des recommandations non approuvées par le Conseil d'Administration

pour le GGP, il y a une influence à ce niveau. Ceci rentre dans le processus de l'IRT, de l'équipe de révision. Et cela va être pour le guide de candidature pour la prochaine série de g. On tombe d'accord, c'est relu, c'est finalisé et à ce moment-là, il doit y avoir un guide de candidature d'ici 2024 et nous y travaillons.

Nous avons trois réunions de l'IRT prévues et ce qui va beaucoup vous intéresser, mais je sais qu'on est très occupés durant cette réunion pendant une séance de développement du leadership, désolé de cela Jonathan, mais si vous ne travaillez pas spécifiquement à cela, vous pouvez venir à une séance sur le soutien aux candidats pour de nouveaux gTLD. Ceci aura lieu à 9 h. Je vais essayer de voir sur mon téléphone exactement. C'est derrière nous, le hall 1. Cela aura lieu le 26 et c'est une réunion importante de l'IRT.

Voilà, je crois que je vous ai parlé du passé, du présent et de l'avenir.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup de faire de la publicité pour le CPWG.

Je vais maintenant passer la parole à Hadia. Nous avons des questions et des commentaires. Ensuite, on reviendra à Jonathan. Mais Hadia, je crois que vous aviez des questions à gérer.

HADIA EL MINIAMI : Merci beaucoup, Olivier. Nous n'avons pas beaucoup de temps pour ces questions, mais je vais donner la parole à Siva.

SIVASUBRAMANIAN MUTHUSAMY : Satish a dit que dans le groupe de travail des IDN, au cas par cas, les variantes de TLD qui sont délégués, l'ICANN va s'assurer que les opérateurs vont gérer au cas par cas. On a dit cela. Pourquoi ? Je ne comprends pas. On a eu des exemples de .com, mais nous avons des questions avec les accents, avec les variantes, il y a différents scénarios. Il y a des variantes qui sont demandées ou pas demandées. Par exemple, vous avez les lettres COM. Il peut y avoir des accents sur les lettres, sur le c et sur le o. Pour .com, il peut y avoir beaucoup de variantes. Comment gérer cela ? Si quelqu'un fait des demandes, cela peut être un problème et c'est la même chose au deuxième niveau également. Je crois que le groupe de travail doit y réfléchir et voir cela un petit peu différemment.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci Siva. C'est quelque chose qui est déjà ancien. Dans ces cas-là, c'est accepté. Mais à l'avenir, toutes les politiques seront uniformes. Lorsque l'on regarde les TLD qui existent déjà, il y a des politiques qui avaient été développées et cela ne s'applique pas. On ne repart pas en arrière. On a ce principe du grand-père et lorsqu'un TLD est déjà délégué, on ne fait plus rien. Sinon, vu la nature des variantes, vous allez avoir en effet des problèmes.

Toutes ces politiques sont développées pour l'avenir. On ne regarde pas vers le passé, on envisage simplement l'avenir avec de nouvelles politiques. Mais ce dont vous avez parlé, cela a été développé avant que ces politiques soient développées.

SIVASUBRAMANIAN MUTHUSAMY : Je ne parle pas de l'héritage, je parle de TLD qui sont délégués maintenant, lors de la dernière série. Je ne parle pas de ce qui a été hérité de par le passé. Il y a la question des accents qui se pose et ce n'est pas clair. Il y a des accents qui peuvent être mis sur des lettres et cela peut créer des variantes. Et il y a des problèmes au niveau des opérateurs de registre parfois.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Hadia, peut-être que vous voulez rebondir là-dessus ? En effet, la clause du grand-père, c'est le passé. Maintenant les politiques sont uniformes. Cela dépend donc des cas. Nous essayons de faire le maximum pour que nous ayons au cas par cas, parfois, la possibilité de gérer les points.

Justine, vous pouvez peut-être nous expliquer un petit peu plus cela ?

JUSTINE CHEW : La question de Siva, vous parlez du futur de l'avenir, pas du passé. Ma réponse serait la suivante. Ce n'est pas ce que vous voyez comme une variante. Il y a des règles, il y a des outils en place pour définir une variante. Ce n'est pas vous qui décidez ce qu'est une variante. Vous avez les étiquettes et vous avez des règles pour la génération d'étiquettes au niveau de la zone racine. Voilà comment on définit les variantes au premier niveau.

C'est ce que nous avons à l'ICANN, nous avons déjà ces outils qui existent. Nous avons adopté des outils. C'est la source unique pour déterminer ce qu'est une variante. Si quelqu'un a délégué quelque chose, là on part vers le passé. Si maintenant on détermine que c'est

une variante en raison des règles des générations d'étiquettes, là en effet, on a une clause de grand-père qui rentre en ligne de compte et c'est ce dont vous parlez, Satish.

Mais à l'avenir, j'ai mentionné le premier niveau, nous avons maintenant un outil qui existe et on est tous tombés d'accord sur l'utilisation de cet outil qui va déterminer ce que sont des variantes pour chaque chaîne. Pour ces LGR, ces règles de génération d'étiquettes, on parle de panels. Il y a des panels qui travaillent à ces étiquettes, à ces différents scripts et écritures. Par exemple, il y a une équipe, un panel, pas seulement pour la langue arabe, mais il y a l'ourdou, il y a le perse, il y a des langues qui ont le même script, qui utilisent le même alphabet. À ce niveau-là, il y a des variantes qui sont définies par des panels de spécialistes et de génération d'étiquettes. Ce sont des panels qui travaillent depuis 20 ans parfois et qui développent cela. Et il y a de plus en plus de ces groupes qui travaillent sur de plus en plus de types d'écritures et d'alphabets. Il y a un amalgame de ces règles de génération d'étiquette grâce à tous ces panels qui travaillent, qui fonctionnent et tout cela est intégré dans les règles des générations d'étiquettes pour la zone racine.

Pour répondre rapidement à votre question, ce n'est pas ce que vous déterminez comme étant une variante. Il y a ces règles qui existent pour déterminer ce qu'est une variante et il y a également les tables IDN qui sont gérées par les registres eux-mêmes. Je vais m'arrêter ici.

HADIA EL MINIAWI :

Merci beaucoup, Justine.

Un point de clarification. Il y a un cadre juridique pour les variantes au second niveau et au niveau de l'EPDP des IDN, nous avons un cadre de référence qui va être élargi au premier niveau. Siva, également au second niveau, vous avez des domaines avec des variantes qui sont identifiées par la table d'harmonisation des IDN qui a été développée par les registres. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Dennis Tan nous a apporté beaucoup d'informations à ce sujet.

Le temps écoulé maintenant, nous allons passer la parole à Jonathan. Nous avons des nouveaux membres du personnel également. Hadia, vous avez une petite présentation à faire.

HADIA EL MINIAMI : Oui, tout à fait. Nous souhaitons la bienvenue à Andrew Shen qui est notre nouveau membre du personnel de l'ICANN pour le développement des politiques. C'est un spécialiste du développement des politiques et nous sommes très heureux de l'avoir en notre sein. Merci beaucoup Andrew de vous joindre à l'équipe. Nous serons très heureux que de travailler avec vous.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Il travaille depuis pas mal de temps au niveau des gTLD. Il arrive au bon moment, il va être très utile parce qu'on va débattre beaucoup de ces points. N'hésitez pas à aller le voir à la suite de la réunion.

J'ai du mal à voir, la table est très grande. Nous avons, je crois, Jonathan Zuck qui était avec nous et Justine Chew et nous allons leur donner la parole avec la prochaine diapo notamment. À quoi s'attendre l'année prochaine en ce qui concerne le développement des politiques ?

JUSTINE CHEW :

Je suis un petit peu en retard, j'étais avec le conseil de la GNSO.

À quoi s'attendre pour l'année prochaine ? J'obtiens des informations de tous les côtés en tout cas. Si je comprends bien, il y a des PDP qui sont déjà en place. Moi, je vais parler avec une perspective du conseil de la GNSO.

Pour le développement de politiques, pour les PDP, nous avons les politiques de transfert dont on a parlé avec Steinar tout à l'heure et il nous a indiqué qu'il n'était pas sûr de la date de clôture. J'espère que Satish ou Hadia ont fait des rapports également sur cet autre PDP. J'aimerais les remercier pour tout le travail qui a été fait sur les IDN, le PDP des IDN. Il y aura une phase 2 jusqu'à octobre 2024. Il y a encore du travail à faire.

En ce qui concerne les nouveaux PDP qui vont arriver, il n'y a rien de mentionné encore. Nous avons parlé avec le conseil de la GNSO hier de la possibilité d'avoir un PDP pour les signes diacritiques. Il y a une certaine résistance au conseil de la GNSO à ce niveau. Même au niveau de la GNSO ils ne sont pas d'accord pour cela, il y a différents points de vue à ce sujet, mais ils décideront et statueront là-dessus mercredi je crois quand ils vont se réunir.

Notre position, c'est que nous allons soutenir ces différents rapports et ce qui provient de la GNSO en réponse au EPDP. Il n'y a pas immédiatement d'autres PDP qui vont arriver, sauf peut-être, la réactivation pour l'exactitude des données d'enregistrement parce qu'il y a une négociation qui se poursuit en ce qui concerne la protection des données au niveau du Parlement européen, également de l'Union européenne. Il y a une question qui se pose sur les procédures temporaires.

La GNSO trouve que c'est très lent, que cela n'avance pas beaucoup. Le RGPD, au niveau de l'Union européenne, on en parle depuis 2018 et nous sommes en 2023 et nous n'avons pas toujours beaucoup en place. On se plaint, il y a toujours un problème pour le respect de la vie privée et je pense qu'on n'a pas encore assez avancé au niveau du RGPD. C'est ce que pense la GNSO. Comment pouvons-nous avancer plus vite ? Telle est la question. C'est une négociation entre l'ICANN et les autorités de l'Union européenne, mais c'est ICANN Org qui débat avec le Conseil pour la protection des données de l'Union européenne.

Qu'est-ce qu'il y a d'autre ? Pour les services de registre et pour l'enregistrement des données, c'est en train d'être développé et nous allons travailler là-dessus pour novembre. C'est simplement la partie visible de l'iceberg pour le SSAD. Je m'excuse d'utiliser autant d'acronymes. Ce qui est lancé en novembre, ce sont les services de demande d'enregistrement des données, c'est-à-dire ce qui remplacerait le SSAD. C'est ce qui serait ce service de demandes d'accès aux données d'enregistrement, le RDRS. On lancerait ces services RDRS en novembre.

Il y a toujours un programme pour obtenir plus de bureaux d'enregistrement parce que l'utilisation est sur une base volontaire pour le RDRS. On a besoin de plus de bureau d'enregistrement. Mais si on montre que ce système est utile, que les gens demandent cela, obtiennent des réponses, cela doit aller dans les deux sens, on pourrait bâtir à partir de cela et améliorer les qualifications et le fonctionnement de ce service de demande d'accès aux données d'enregistrement.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je crois que c'est uniquement 10 % des enregistrements pour le moment qui sont dans le nouveau système RDRS.

JUSTINE CHEW : On parle de DUM, les domaines sous gestion. C'est le nombre de personnes qui sont arrivées plutôt que le nombre d'organisations. Ceux qui se sont engagés formellement : il y a 35 % qui se sont engagés de manière informelle. On est aux environs de 45 % pour les domaines étant sous gestion DUM qui accepteraient le système RDRS.

JUSTINE CHEW : Ce sont des questions de mise en œuvre pour le RDRS. Il y a les questions de services d'indemnisation. Greg en a parlé tout à l'heure pour l'enregistrement fiduciaire et les services d'anonymisation.

En ce qui concerne la mise en œuvre de cette politique, il y a déjà une politique qui existe, mais c'est un petit peu coincé parce qu'il y a beaucoup de choses qui se déroulent autour. C'est le personnel de l'ICANN à qui l'on doit demander ce qu'ils font pour que cette politique

avance pour bâtir à partir du service RDS. On sait qu'ils y travaillent, mais comment cela va se faire ? De manière séquentielle ? Avec quel calendrier ? Cette politique a plusieurs années ; est-ce qu'elle est déjà obsolète ? Est-ce qu'on doit la revoir ? Je ne sais pas.

Quoi d'autre ? Je crois que c'est à peu près tout.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je crois qu'Alan a beaucoup de réponses à nous donner. Alan, je vous donne la parole.

ALAN GREENBERG : C'est tout à fait intéressant. Lorsqu'on a lancé le projet RDRS, on s'est dit qu'après deux ans on va décider de l'utiliser ou de bâtir le SSAD. Maintenant, on nous dit qu'on va apprendre quelque chose à partir de ce processus et on va décider de quoi faire. Cela peut inclure une partie du SSAD, cela peut inclure autre chose. Je ne sais pas si c'est très rationnel, mais je crois qu'on a quand même acquis en maturité. On va se rendre compte peut-être d'ici deux ans que le SSAD n'est pas la bonne réponse.

JUSTINE CHEW : Merci beaucoup, Alan.

Ce qu'on ne sait pas encore, c'est le résultat des processus concernant la prochaine série. Ce n'est plus des procédures ultérieures, c'est la prochaine série. C'est comme cela qu'on l'exprime ; ce ne sont plus des procédures ultérieures.

Il y a un certain nombre de questions ouvertes associées à cela et cela pourrait donner lieu à ce qu'on va peut-être reconnaître comme un troisième type de PDP, des PDP micro, extrêmement bien définis, quelque chose qu'on peut faire en trois ans à peine. Je ne sais pas. Ce qu'on a entendu dans notre réunion avec la GNSO hier, c'est que cela pourrait donner lieu à des micro PDP. La question des RVS, engagements volontaires des opérateurs de registre, cela pourrait donner lieu à cela par exemple. Si on définit mieux cela, on va voir peut-être un travail se dérouler. Et qu'en sera-t-il du côté du PDP ? Mais il faudrait participer à ce genre de travail.

Ce qui me rappelle aussi que le NCUC a une séance de travail sur les RVC mercredi à 10 h 30. Je ne sais pas pourquoi j'en parle, mais je pense que ça va être une bonne séance. On va y participer. Et Kathy Kleiman, pour ceux d'entre vous qui étiez là pendant la transition, il y a un document bien connu qui s'appelle le test de stress. Il y avait quelqu'un de l'unité constitutive commerciale qui avait participé à l'époque et qui a été appelé à faire ce test de stress pour les RVS. Donc, peut-être que cette discussion qui jusque-là est assez abstraite va devenir plus concrète à l'occasion de cette réunion.

JUSTINE CHEW :

Merci Jonathan. Et comment ai-je pu oublier la prochaine série ? Je m'excuse.

Comme on en a parlé hier avec le conseil de la GNSO et comme j'en ai fait rapport au CPWG, il y a toute une série de résolutions en suspens que le Conseil d'Administration n'a pas approuvées. Il y a une partie de

ces recommandations qui maintenant ont été soumises au conseil de la GNSO pour approbation et il y a la 13 également qui fait l'objet de négociations. Certaines de ces recommandations ne sont pas approuvées ni rejetées. Le Conseil n'aime pas rejeter les choses. Enfin, disons qu'il ne les adopte pas. Mais je vais reparler de cette question des rejets.

Il y a deux recommandations qui sont dans cet état, c'est-à-dire pas rejetées mais pas adoptées non plus. Et il y a toute une série de recommandations qui n'ont pas été adoptées, qui ont été rejetés. Le Conseil passe maintenant à des motions pour voir quelle est la solution la plus rapide pour les recommandations qui sont en suspens.

Par rapport à celles qui ont été rejetées par le Conseil, le cela déclenche un processus lié aux statuts constitutifs, qu'il s'agisse d'un processus lié au 16 ; tout cela fait partie des pratiques de la GNSO en matière de PDP. Inutile de rentrer dans le détail de tout cela. Ce qu'il suffit de savoir, c'est qu'on a besoin de la contribution de la communauté sur toutes ces questions parce que si vous y réfléchissez, la recommandation, c'est le résultat d'un processus d'élaboration politique. Donc, ce sont des politiques qui ont fait l'objet de consensus. Si le Conseil décide qu'elles ne doivent pas être adoptées parce que cela ne va pas dans l'intérêt de l'ICANN, alors il faudra remplacer ces recommandations. Or, ce qui doit remplacer ces recommandations, c'est quelque chose qui fasse l'objet d'un consensus au sein de la communauté. Tout ce que vous faites à partir de maintenant devrait avoir la contribution de la communauté si vous voulez que ces recommandations aient la légitimité d'avoir fait l'objet d'un consensus au sein de la communauté.

Comme cela a été dit hier, le Conseil ouvre la petite équipe qui s'appelle maintenant petite équipe plus. Je ne sais pas quand l'appel va être lancé pour désigner deux personnes pour siéger à cette petite équipe, pour entreprendre ce travail sur ce qui a été rejeté et voir si on peut réviser ou pas les choses. Il y a la recommandation 17.2. Il y a une proposition pour voir comment la recommandation 17.2 devrait être révisée. Je vais faire pression avec la petite équipe et j'espère qu'avec l'aide de deux autres collègues au sein de cette petite équipe, on va pouvoir, je l'espère, faire les choses beaucoup mieux qu'elles ne l'ont été faites pour la série de 2012.

HADIA EL MINIAMI :

Merci Justine. Est-ce que je peux revenir au RDS et vous demander ce qu'il en est des termes de service ? Le système est le suivant. Il y a une demande de la part des demandeurs qui est transmise au bureau d'enregistrement et la réponse est envoyée directement au demandeur. Ma question est liée aux données du demandeur qui vont être stockées. Est-il possible d'utiliser ces données à des fins statistiques ou est-ce que ce n'est pas encore une tranchée ?

JONATHAN ZUCK :

On a eu beaucoup de discussions là-dessus. Les données ne seront pas disponibles en soi, mais il y a eu beaucoup de discussions par rapport au genre de rapport que ces données vont susciter et comment ces données vont devenir publiques à des fins de recherche. Cela va certainement être le cas.

Autre chose, que vont-ils faire par rapport aux demandes de données de la part de bureaux d'enregistrement qui ne participent pas ? Ce sera des informations très utiles. Et en raison de l'utilité de ces informations, on ne va pas les obtenir. Donc, il va falloir les garder pendant un certain temps, voir comment les agréer, mais on ne veut pas pointer du doigt ceux qui n'ont pas voulu se porter volontaire pour déclarer cela.

C'est une question réellement complexe. Les données en soi ne vont pas être rendues publiques et les informations relatives aux demandes qui entrent pour les gens qui ne participent pas ne vont pas être déclarées de manière particulièrement intéressante. Et ces bureaux d'enregistrement qui ne participent pas peuvent avoir leur propre système. Donc, cela va être très difficile d'obtenir ces informations.

ALAN GREENBERG :

La version actuelle qu'on a vue hier, c'est que le nom du bureau d'enregistrement et le nom de domaine seront préservés. Par exemple, vous pourrez faire rapport sur le fait qu'il y a eu 600 demandes pour un bureau d'enregistrement spécifique et 353 noms de domaine mentionnés. Cette information sera préservée, mais les aspects spécifiques de la requête ou de la demande elle-même ne seront pas préservés.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Alan.

Je crois que nous avons épuisé la durée de cette réunion du CPWG, mise à jour très intéressante. Hadia, est-ce qu'on a oublié de couvrir quelque chose ?

HADIA EL MINIAWI : Non, je pense que c'est bon, à moins qu'il y ait une demande d'intervention de la part des participants.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je vois la main levée de Sébastien Bachollet.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Peut-être pas maintenant, mais est-ce que vous pourriez nous dire où on en est par rapport au changement dans le contrat RA et RAA ? Il serait intéressant de voir quelle est la situation au niveau des RA et RAA.

HADIA EL MINIAWI : Vous faites référence aux amendements au contrat avec les parties contractantes ? Je crois que c'est en cours.

JONATHAN ZUCK : Oui, c'est en cours parce qu'il y a un vote en cours. Les gens essaient de faire en sorte qu'il y ait plus de gens qui votent parce qu'il y a une masse critique de bureaux d'enregistrement qui doivent voter sur ces changements. Mais je le répète, le vote est en cours.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Ma question est, est-ce que nous, en tant que structure ALS, pouvons-nous faire quelque chose dans nos pays par rapport à cela ?

JONATHAN ZUCK : Je n'ai pas de réponse, mais on peut poser la question. Je suppose que les bureaux d'enregistrement considèrent qu'ils sont les meilleurs et qu'ils vont faire en sorte que les bureaux d'enregistrement vont voter.

ALAN GREENBERG : Si vous avez les contacts des bureaux d'enregistrement, vous pouvez.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui, je peux faire ce que je veux, mais on est ici à une réunion At-Large. Est-ce qu'on veut faire quelque chose tous ensemble et faire quelque chose au niveau des RALO et de l'At-Large ou est-ce qu'on considère que ce n'est pas nos affaires ? Par conséquent, oui, je ferai de mon mieux, je ferai ce que je veux, mais je pose la question pour nous en tant que groupe et non pas pour moi individuellement.

JONATHAN ZUCK : Je vais poser la question. Je suppose qu'ils ne veulent pas notre aide là-dessus. La seule chose que j'allais dire, c'est qu'en fin de compte, pour chacun dans la salle, si vous n'êtes pas habitués à cela, c'est un appel hebdomadaire, celui du CPWG. C'est l'un des appels les plus importants. Vous m'entendrez dire à de nombreuses reprises cette semaine que pour ceux d'entre vous qui sont des participants dont le voyage est financé, je vous invite, je vous exhorte à participer à ces

appels hebdomadaires, tout comme l'OFB qui organise des appels hebdomadaires mais toutes les deux semaines. Pour tous les nouveaux, les nouveaux à l'ALAC, les nouveaux au niveau des RALO, pour suivre ce qui se passe, c'est réellement important de participer aux appels du CPWG.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Steinar, 10 secondes.

STEINAR GRØTTERØD : Par rapport aux amendements RA et RAA, j'ai un très bon ami dans la communauté des bureaux d'enregistrement et je sais qu'ils ont peur que ces amendements soient difficilement acceptés en raison des règles entre bureaux d'enregistrement. Je sais que les dernières statistiques seront présentées. Ce qu'il est bon de dire aussi, c'est que si ces amendements ne sont pas approuvés, la prochaine étape, c'est peut-être de revenir à des négociations et avoir une nouvelle discussion entre les parties contractantes par rapport à ces amendements, puis de passer à une deuxième série. Mais c'est, à n'en pas douter, quelque chose de très important.

HADIA EL MINIAMI : Merci Steinar.

Pour revenir à vous Sébastien, hier on parlait des points saillants, points brûlants par rapport à l'utilisation malveillante du DNS. On a fait part du soutien d'At-Large par rapport aux amendements aux contrats, c'est quelque chose de très connu et je suppose que s'ils ont besoin de notre

aide ou de notre soutien, ils peuvent toujours prendre contact avec nous.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Non, excusez-moi mais ce n'est pas la question. Si l'amendement ne passe pas, alors l'ICANN est en danger. Par conséquent, que pouvons-nous faire pour éviter la situation que j'évoquais dans ma question ? Que pouvons-nous faire pour faire en sorte que ces amendements soient approuvés ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup.

Comme d'habitude nous sommes en retard pour clore cette réunion. Merci beaucoup à nos interprètes qui ont dû gérer ces mises à jour très rapides – et je le dis en parlant moi-même très rapidement. On se réunit chaque semaine avec nos appels téléphoniques à 13 h et 19 h respectivement chaque semaine puisqu'on fait une rotation chaque semaine. Merci à tous. Bonjour, bonsoir, bon après-midi où vous vous trouviez. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]